 Compte-rendu de réunion du bureau 09 Février 2022

**Présents**: E Reumaux, N Frey, C Leymarie, P Acquaviva , JN Frayssinet , F Cayla

**Introduction  par Emmanuel :**

« En raison de l’inscription importante de nouveaux adhérents qui n’ont pas de moyen de transport des sarments mais que l’on aimerait bien fidéliser, de l’absence plus fréquente des anciens et de leurs remorques de transport je suis parfois amené à appeler des adhérents pour leur demander de venir assurer les convoyages et cela en devient gênant en particulier en cette période de hausse des coûts des carburants ».

La réunion s’est poursuivie par des échanges autour du devenir de l’association et de la définition d’un « projet ».qui sera à matérialiser sous forme de charte ou inscrit dans le futur règlement intérieur ou sous une autre forme à définir.

Cette année semble charnière. Dans le passé, nous nous adaptions aux évolutions des circonstances avec une certaine facilité. Cela devient plus compliqué en 2022

Emmanuel proposera un questionnaire global à compléter / valider par le bureau qui sera ensuite adressé à tous les adhérents. Ce sera l'objectif de la prochaine réunion du bureau

Ce questionnaire abordera des questions pratiques (trop/pas assez de jours de fagotage, heures du début, éloignement, convivialité, points forts/faibles, transport etc …), mais aussi permettra de créer le « projet » de notre association. En effet si la phrase dans le premier chapitre (Objet) des statuts de l’association est claire, elle doit être complétée.

 .

**Sarments issus de châteaux qui font de vin « bio »** :

Comme la raison première de cette réunion était relative à l’origine des sarments (issus de vignes cultivées en bio ou non), cette question a fait l’objet d’échanges fournis.

Il y a eu unanimité sur le fait qu'on s'interdisait de dire à nos clients que nos sarments étaient issus de châteaux référencés « bio », s'ils ne l'étaient pas.

Il est bien clair qu’il ne s’agit pas de nos convictions ou doutes personnels sur les aspects sanitaires des grillades avec du « bio  ou pas bio » mais de l’image de notre association caritative. Le message que l’on doit tenir à nos clients doit être celui que l’association a démocratiquement décidé de tenir, et pas le nôtre personnellement.

Il est possible que des adhérents de l’année pensaient en arrivant que nous « fagotions du Bio » ; En tout cas c’était l’opinion qu’avait les membres du bureau les plus récents de notre association.

D’un autre coté, depuis 2 ans au moins, sont très rares les clients qui nous interrogent sur la provenance des sarments (Bio ou pas Bio). Soit qu’ils s’en fichent soit qu’ils pensent que c’est du « Bio » puisque nous en faisions la publicité dans le bon coin ou ailleurs.

Dans les CR des AG 2018, 2019 il est bien mentionné que l’objectif de l’association était de tendre vers le 100% « bio ». Mais « en face » les arguments que proposait  Picque Caillou le rendait difficile à atteindre. C’est après que PC nous ait lâché que nous aurions dû prendre cette direction. Néanmoins cette erreur peut être réparée dans la mesure ou le bureau et les adhérents le souhaitent.

Pour connaitre la réponse, le questionnaire en PJ (3 questions) est adressé à tous les membres du bureau. Merci de le retourner renseigné à Emmanuel avant le 4 mars

**Autres points évoqués** :

* Ventes à des revendeurs: une vente de 100 fagots a été réalisée à un revendeur. . Est-ce un problème ? Doit-on se l'interdire ? Si non, à quelles conditions restrictives ?
* Participation des sarments solidaires à la fête de SMEJ : réponse positive. En attendant + d’info
* Mettre en place un défraiement des principaux contributeurs (en matière de moyens de transport – remorques, véhicules tracteurs)? Comment ? Risques ?
* Quels sont les châteaux bio en 2022, dans un rayon géographique de 20/22 km : Francois
* Réservation d’une grande remorque ou plateau de la mairie : toujours possible ? Conditions ? : Francois
* 27 mars 2022: fagotage perso avec les familles, repas champêtre, visite du chai de Meyre, jeux etc…
* Parcelles encore disponibles 2022 pour fagotage à Meyre : Emmanuel / Francois (mardi 15/02)

PROCHAINE REUNION : vendredi 11 mars 2022 à 9h30 à Simone Veil